Province de Québec
Régie de collecte environnementale de la Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 17 juin 2026 au siège social de la Régie situé au 53, rue des Pionniers à La Macaza

Sont présents :
Madame Francine Létourneau, présidente et mairesse de la municipalité de Nominingue;
Madame Vicki Émard, vice-présidente et mairesse de la municipalité de Labelle;
Monsieur Emrick Vienneau, administrateur et conseiller de la ville de Rivière-Rouge;
Monsieur Michel Richard, administrateur et maire de la municipalité de La Minerve;
Monsieur Simon Laplante, administrateur et maire de la municipalité de La Macaza;
Monsieur Guy Gauthier, administrateur et conseiller de la municipalité de L'Ascension

Étaient également présents :

Monsieur André Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général;
Madame Sophie Gaulin.

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de madame Francine Létourneau, la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 17 juin 2026 est ouverte à 17h18.

2.

2026.06.019 **<u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>**

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2026
4. Approbation des déboursés et des comptes à payer pour les mois d'avril et mai 2026
5. Entériner l'embauche d'un chauffeur temporaire
6. Entériner l'embauche d'une directrice générale adjointe
7. Entériner l'embauche d'un chauffeur à temps plein
8. Entériner l'embauche au poste d'analyste
9. Achat d'équipement pour les pneus
10. Modification du contrat d'achat de l'appel d'offres 2025-01
11. Période de questions
12. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Michel Richard d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.

2026.06.020 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2026 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Vicki Émard

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2026 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, M. André Séguin.

ADOPTÉE

4.

2026.06.021 **APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER POUR LES MOIS D'AVRIL ET MAI 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois d'avril et mai 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emrick Vienneau

Et résolu à l'unanimité

D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois d'avril et mai 2026 suivante :

Comptes	Avril 2026	Mai 2026	Total
Astus inc.	241.45 $	899.62 $	1 141.07 $
Bell Canada	68.93 $		68.93 $
Bureautique des Trois Vallées	144.22 $	135.68 $	279.90 $
Camion Freightliner Mont-Laurier	10 714.50 $	6 880.75 $	17 595.25 $
CLR Exel Radio	619.08 $	2 270.06 $	2 889.14 $
Crédit Ford	1 027.55 $	1 027.55 $	2 055.10 $
CNESST		70.55 $	70.55 $
Dépanneur l'Essentiel	574.52 $	94.30 $	668.82 $
Diésel Gagnon inc.		6 335.12 $	6 335.12 $
Filgo énergie	243.50 $	0.00 $	243.50 $
Garage Jacques Pelletier	1 644.15 $		1 644.15 $
GFL Environnement	619.72 $		619.72 $
Groupe environnemental Labrie		8 867.30 $	8 867.30 $
Harnois Énergie	8 541.26 $	8 211.00 $	16 752.26 $
La Capitale	2 391.93 $	2 391.93 $	4 783.86 $
Laurentides Extermination (2008) inc.		114.98 $	114.98 $
Normandine Morin		425.00 $	425.00 $
Pétroles Bélises et Bélisle	19 161.45 $		19 161.45 $
Péroles Pagé inc.	33 136.29 $	33 456.14 $	66 592.43 $
Pièces d'auto Léon Grenier	109.37 $		109.37 $
Pièces d'auto Rivière-Rouge	7 575.53 $	7 962.40 $	15 537.93 $
Remorquage 117	1 106.64 $	1 501.86 $	2 608.50 $
Ressorts d'auto Prud'Homme	4 925.05 $		4 925.05 $
RITL	1 029.00 $	1 078.00 $	2 107.00 $
Salaires et remises gouvernementales	63 041.53 $	65 018.57 $	128 060.10 $
Services de paie Desjardins	210.24 $	212.36 $	422.60 $
Uniroc inc.	7 466.56 $	6 204.54 $	13 671.10 $
Villemaire pneus et mécanique		3 410.88 $	3 410.88 $
Visa	2 673.59 $	2 659.18 $	5 332.77 $
Vitro Plus	1 058.65 $		1 058.65 $
Total	**168 324.71 $**	**159 227.77 $**	**327 552.48 $**

ET d'en approuver le paiement.

ADOPTÉE

5.

2026.06.022 **<u>ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR TEMPORAIRE</u>**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 596 du code municipal, le conseil d'administration nomme, lorsqu'il le juge à propos, tout fonctionnaire ou employé qu'il juge utile au fonctionnement de la Régie;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'entériner l'embauche de monsieur Alain Campeau au poste de chauffeur temporaire en date du 27 février 2026 et selon les modalités de la politique de gestion des ressources humaines en vigueur.

ET QUE les conditions salariales de monsieur Campeau soient celles de l'échelon 3 de l'annexe 1 de la politique de gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE

6.

2026.06.023 **<u>ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE</u>**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT l'expérience et la disponibilité de madame Sophie Gaulin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Laplante

Et résolu à l'unanimité

D'entériner l'embauche de madame Sophie Gaulin au poste de directrice générale adjointe en date du 27 mai 2026 et selon l'horaire défini par le directeur général et en fonction des besoins de la Régie.

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Régie le contrat de travail à convenir avec madame Gaulin.

ADOPTÉE

7.

2026.06.024 **<u>ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR À TEMPS PLEIN</u>**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 596 du code municipal, le conseil d'administration nomme, lorsqu'il le juge à propos, tout fonctionnaire ou employé qu'il juge utile au fonctionnement de la Régie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'entériner l'embauche de monsieur François Chalut au poste de chauffeur à temps plein en probation en date du 11 mai 2026 et selon les termes et conditions de la politique de gestion des ressources humaines.

ET QUE les conditions salariales de monsieur Chalut soient celles de l'échelon 2 de l'annexe 1 de la politique de gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE

8.

2026.06.025 **ENTÉRINER L'EMBAUCHE AU POSTE D'ANALYSTE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 596 du code municipal, le conseil d'administration nomme, lorsqu'il le juge à propos, tout fonctionnaire ou employé qu'il juge utile au fonctionnement de la Régie;

CONSIDÉRANT le décès subit de madame Haspeck qui occupait ce poste;

CONSIDÉRANT la disponibilité immédiate de monsieur Lou Séguin pour la remplacer.

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Vicki Émard

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'entériner l'embauche de monsieur Lou Séguin à temps partiel au poste d'analyste de la Régie en date du 3 mai 2026 et selon l'horaire défini par le directeur général et en fonction des besoins de la Régie.

ET QUE les conditions salariales de départ de monsieur Séguin soient celles d'un poste d'employé de bureau à l'échelon 1 de l'annexe 1 de la politique de gestion des ressources humaines.

ET de reconnaitre, par la présente, la grande qualité des années de service de madame Haspeck au sein de la Régie.

ADOPTÉE

9.

2026.06.026 **ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LES PNEUS**

CONSIDÉRANT QUE la flotte de camions de la Régie se compose de 13 camions et remorques représentant 130 roues et pneus;

CONSIDÉRANT QUE le service d'entretien et de réparation de la Régie doit effectuer des travaux de remplacement saisonniers et de réparation sur ces roues et pneus;

CONSIDÉRANT QUE ces opérations comportent des risques de blessures;

CONSIDÉRANT QU'il existe des équipements pouvant faciliter le travail sur les roues les pneus et diminuant les risques de blessures;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

Pièces d'auto Léon Grenier :

10 617.94 $, incluant les taxes;

Pièces d'auto Rivière-Rouge :

9 856.60 $, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'achat déjà réalisé d'une cage de protection pour le gonflement des pneus au montant de 1 464.12$, incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emrick Vienneau

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'acquérir les équipements pour les opérations sur les roues et les pneus de Pièces d'auto Rivière-Rouge pour un montant de 9 856.60 $ incluant les taxes applicables.

D'emprunter le montant net de l'achat du démonte-pneu et de la cage de protection au fonds de roulement de la Régie avec une période de remboursement de 5 ans.

ADOPTÉE

10.

2026.06.027 **MODIFICATION DU CONTRAT D'ACHAT DE L'APPEL D'OFFRES 2025-01**

CONSIDÉRANT le contrat d'achat octroyé au Groupe Environnemental Labrie par la résolution 2025.12.061;

CONSIDÉRANT la réévaluation de l'utilisation des balances intégrées dans les anciens camions au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT l'acceptation reçue du Groupe Environnemental Labrie pour le retrait de l'item 22 (Système de balance embarqué) au contrat d'achat de l'appel d'offres 2025-01;

CONSIDÉRANT l'évaluation de l'impact financier de ce changement reçut du Groupe environnemental Labrie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

Et résolu à l'unanimité

DE retirer l'item #22 (Système de balance intégré) du contrat d'achat attribué suite à l'appel d'offres 2025-01.

LE contrat d'achat de camions 10 roues neufs, équipés de bennes à ordure avec chargement latéral à Groupe environnemental Labrie, octroyé par la résolution 2025.12.061 sera diminué de ce fait de 20 695.50 $, incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

11.

PÉRIODE DE QUESTIONS

12.

2026.06.028 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par monsieur Simon Laplante

QUE la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 17 juin 2026 soit levée à 17h30.

ADOPTÉE

LA PRÉSIDENTE	LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
_____	_____
Madame Francine Létourneau	Monsieur André Séguin